Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260929-D26_084-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GLINCHE Eric, 1er Adjoint, en remplacement du maire absent, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2026.

Présents : M. GLINCHE Eric, Adjoint, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MM : GILBERT Loïc, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CLOUET Nathalie à M. POTTIER Christian, LEVACHER Martine à Mme HAIGRON Amandine, MOREL Patricia à M. VALOTAIRE Denis, M. GUYON Django à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : M. BOURMALO Romuald

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

26-084 – Lotissement les Pommettes - Cession lot N°10

Vu la délibération n°23-083 du 12 décembre 2023 fixant le prix de vente des lots du lotissement "Les Pommettes",
Vu le courrier de réservation en date du 17 juillet 2026 de Monsieur Enzo HELUARD pour l'acquisition du lot n°10 du lotissement "les Pommettes",

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De vendre le lot 10 - 370 m² - sis 20 rue des Pommes d'or, au prix de vente de 40 700 € TTC à Monsieur Enzo HELUARD ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à recevoir par Maître Nadège Kretz-Faucheux, Notaire à Louvigné de Bais ;

- D'inscrire la recette correspondante au budget Lotissement Les Pommettes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026

Pour le maire empêché
Le 1er adjoint
Eric GLINCHE

MAIRIE DE BAIS ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian